



CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE

# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 25 JUIN 2024**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20240625

DELCCAS2024.06.25-7-DE

**DELCCAS 2024.06.25 - 7** – Affectation définitive du résultat de l'exercice 2023 – Budget principal du Centre Communal d'Action Sociale.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Sylvain BERRIOS, Président.

**Etaient présents** : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, administrateurs nommés.

**Etaient absents excusés et représentés** : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

**Etait absente excusée** : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal.

## Le Conseil d'Administration,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** la délibération DELCCAS2024.04.09 - 3 du 9 avril 2024, procédant à l'affectation prévisionnelle des résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal et reprenant, dans le budget primitif 2024, par anticipation ledit résultat de l'exercice 2023,

**VU** la délibération DELCCAS2024.06.25 - 3 du 25 juin 2024, approuvant le compte de gestion 2023 du budget principal,

**VU** la délibération DELCCAS2024.06.25 - 4 du 25 juin 2024, approuvant le compte administratif 2023 du budget principal,

**VU** la fiche de calcul des résultats définitifs de l'exécution 2023 du budget principal, établie conjointement par la Comptable Publique et par l'Ordonnateur,

**VU** le résultat de la section de fonctionnement du budget principal du compte administratif 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient, conformément aux instructions comptables M14 pour le budget principal, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (budget principal) par délibération,

**CONSIDERANT** qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, après le vote du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2023,

**Après examen et en avoir délibéré**

**A la majorité**

(Monsieur Caprani - contre)

**Décide** d'affecter le résultat 2023 du budget principal du Centre Communal d'Action Sociale de la manière suivante :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Affectation en section de fonctionnement | + 228.906,49 € (Chapitre 002) |
| - Affectation en section d'investissement  | 0,00 €                        |

**Précise** que cette affectation a été incluse de manière provisoire dès le budget primitif 2024.

**Dit** que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le 26.06.2024

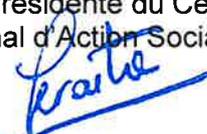
et de la publication électronique le 26.06.2024



Pour le Président,  
Le Directeur,



La Vice-Présidente du Centre  
Communal d'Action Sociale,

  
Hélène LERAITRE